

La difficulté à définir le concept de *norme* tient au fait qu'il tend à mêler inséparablement une acception descriptive et une acception prescriptive : si la norme peut être vue comme le résultat d'une modélisation de pratiques rendant saillantes leurs régularités statistiques, il n'y a souvent qu'un pas à franchir pour que cette modélisation soit considérée comme l'idéal auquel doivent tendre lesdites pratiques, et pour que les régularités décrites deviennent des règles prescrites. Le terme, d'un usage fréquent dans la langue ordinaire, n'a acquis que récemment son statut de concept scientifique, dans le champ émergent de la sociolinguistique des années 1960 et 1970 (Baggioni, 1994). C'est à partir de ce terreau, et du type de problématisation qu'il a développé, que le terme a essaimé vers les approches sociales du littéraire, sans toutefois perdre totalement sa polysémie. C'est essentiellement à ce trajet, de la sociolinguistique aux approches sociales du littéraire, que nous nous limiterons dans la présente notice, en laissant dans l'ombre à la fois la genèse philosophique du concept et ses emplois dans de nombreuses autres disciplines (psychologie, sociologie, économie, science politique, démographie, etc.).

En sociolinguistique, le concept de *norme* peut renvoyer à une régularité observable, à une règle statistique de fréquence, à ce qu'on nomme encore une « norme objective », reflétant les pratiques de locuteurs dans une communauté donnée. Le sens le plus fréquent est cependant celui qui associe à l'idée de norme l'exercice d'une évaluation prescriptive et légitimante. Parmi les variétés en usage, la norme sélectionne celle qui correspond à la définition socialement légitime de la langue dans telle communauté.

À ce titre, même si le terme de *norme* appartient à la terminologie moderne de la (socio)linguistique scientifique (la première synthèse d'envergure est celle de Bédard & Maurais (dir.), 1983), les réalités d'une pratique normative sur la langue ont une longue histoire, particulièrement nourrie dans le cas de la langue française : dès les premiers grammairiens du xvi<sup>e</sup> siècle et, surtout, tout au long du xvii<sup>e</sup> siècle, décrire la langue, c'est inséparablement en prescrire le « bon usage », selon l'expression imposée par Vaugelas. Cette tradition, complexe et engageant des formes de normativité multiples (voir Branca-Rosoff, 2011), perdure aujourd'hui à travers l'institution scolaire, ses avatars médiatiques et les manifestations ordinaires du purisme (voir notamment Paveau & Rosier, 2008 ; Calabrese & Rosier, 2015).

La normativité linguistique est donc bel et bien un objet d'étude de large envergure

sociohistorique, qui invite à articuler les cadres linguistiques, sociologiques et imaginaires de la pratique verbale. L'opération normative sur une langue est en effet souvent l'apanage de groupes sociaux déterminés, qui assurent ainsi leur domination symbolique sur les autres composantes de la communauté, et la reproduction de cette domination via des institutions de transmission et de naturalisation de la norme (lois linguistiques, académies, dictionnaires, école, médias ; voir Balibar, 1985 ; Bourdieu, 1982).

Si elle va de pair avec des logiques sociales de domination, la norme assume également une importante fonction identitaire au sein des communautés linguistiques. Elle représente le modèle abstrait auquel les locuteurs se réfèrent pour évaluer leur pratique et celle des autres, et constitue à ce titre, comme l'a montré William Labov, le fondement même de la définition d'une communauté linguistique : « La communauté linguistique se définit moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments du langage que par une participation conjointe à un ensemble de normes » (Labov, 1976 [1973], p. 187). En assumant cette fonction unifiante (voir Houdebine, 1995), la norme peut justifier l'exercice d'un purisme à l'égard des formes linguistiques jugées non conformes au modèle identitaire de la communauté (voir la longue tradition de rejet des xénismes en français, dont Étiemble [1964] constitue un exemple paradigmatique), et se charger corollairement de valeurs extra-linguistiques (principalement esthétiques ou morales), bref de convoquer tout un « imaginaire linguistique » (Houdebine, 1982, 1997, 2002).

La norme ainsi conçue se distingue des variétés sociolectales, c'est-à-dire des variétés propres à des catégories de locuteurs socialement qualifiés (par leur profession ou leur classe d'âge, par exemple), ou encore des variétés vernaculaires, c'est-à-dire propres aux situations de communication de proximité, informelles, entre égaux linguistiques, non soumises (ou moins soumises) aux contraintes des prescriptions uniformément reconnues comme légitimes au sein d'une communauté. Or ce sont précisément ces variétés, et leurs contacts, qui ont fait l'objet des développements récents de la sociolinguistique. Le plurilinguisme des espaces urbains, le pluricentrisme des zones attachées aux anciennes grandes langues nationales européennes (espagnol, anglais, français), la mise en question du rôle normatif de l'école ont abouti à la situation paradoxale faisant désormais de la variation la nouvelle norme - entendue ici au sens de représentation scientifiquement (mais aussi, de plus en plus, socialement) légitime de la langue. Plus que l'imposition autoritaire d'une représentation unifiée de l'espace linguistique, c'est désormais la dynamique incertaine des ajustements entre variétés

et identités linguistiques qui est au cœur des questionnements (voir notamment Bulot (dir.), 2011).

L'étude de la littérature s'est profondément nourrie de ces problématiques, qui permettent de dégager schématiquement trois niveaux auxquels se situent les points de rencontre entre la pratique littéraire et le concept de *norme*.

La littérature rencontre d'abord nécessairement la norme *linguistique*. Parmi les pratiques verbales, l'écriture littéraire a longtemps constitué le modèle à l'aune duquel étaient prescrits les usages. Les débuts d'une activité normative sur la langue française sont, au xvi<sup>e</sup> siècle, le fait de grammairiens-poètes (Du Bellay dans la Pléiade) ; en Italie, l'élaboration d'une langue standard commune s'est appuyée sur le modèle fourni par les œuvres de Dante, Pétrarque et Boccace ; jusqu'à aujourd'hui, beaucoup de dictionnaires et de grammaires d'usage puisent leurs exemples chez les « grands écrivains ». L'image sociale d'une langue littéraire comme modèle des pratiques verbales et des écrivains comme prescripteurs de l'usage est un produit à haute résistance historique. En effet, au moins depuis la modernité romantique, la littérature a bien appris à maltraiter la langue commune et à se définir précisément, à rebours de toute normativité linguistique, comme le lieu d'une licence poétique irréductible aux contraintes communicationnelles du parler ordinaire.

En réalité, entre illustration et subversion de la norme, la gamme des possibles linguistiques de la littérature est bien plus complexe. Dans *Les Français fictifs*, Renée Balibar (1974) montre que les effets les plus structurants de l'esthétique romanesque reposent sur la manière dont elle laisse filtrer les conflits idéologiques entre variétés linguistiques, tels que masqués par la scolarisation bourgeoise propre aux auteurs des textes. La langue de Flaubert, de Péguy ou de Camus est ainsi ramenée aux formes scolaires qu'elle reproduit tout en leur imposant une torsion esthétique. Plus récemment, Gilles Philippe et Julien Piat ((dir.), 2009) ont élargi le spectre d'une telle enquête en proposant une histoire de la langue littéraire, de Gustave Flaubert à Claude Simon, qui envisage toutes les modalités du rapport entre le projet stylistique et la norme linguistique.

Il demeure que cette question du rapport littéraire à la norme linguistique ne s'est jamais posée avec autant d'insistance, et depuis longtemps déjà, pour les

« littératures mineures en langue majeure » (Bertrand & Gauvin (dir.), 2003), c'est-à-dire pour les écrivains soumis par leur langue d'écriture à une tradition à laquelle ne s'assimile pourtant pas leur identité littéraire. Par exemple, les littératures périphériques de langue française n'ont cessé de mettre en question leur rapport à la norme linguistique établie par Paris, centre légitime de leur communauté linguistique, en définissant leur propre modernité esthétique par la subversion du modèle central et de la « littérature d'instituteurs » à laquelle elles pouvaient être apparentées dans leurs premiers développements. « Macaque flamboyant », « négritude », « joual », « créolité » sont ainsi devenus les porte-étendards d'une revanche, par la déviance assumée, des variations périphériques sur la norme linguistique française. Ces stratégies d'écart peuvent aller jusqu'à faire de la langue du roman le lieu d'une hétérogénéité linguistique (voir, pour le cas québécois, Grutman, 1997) et du plurilinguisme une véritable stratégie textuelle (Gauvin (dir.), 1999).

Cependant, à l'heure où la variation s'est convertie elle-même en nouvelle norme méta-critique, ces esthétiques francophones (et leurs équivalents dans d'autres traditions linguistico-littéraires) ont pu paradoxalement se convertir en nouveau dogme d'un exotisme périphérique finalement parfaitement conforme aux attentes du centre (voir notamment Provenzano, 2011). Les stratégies d'écriture des écrivains francophones gagnent ainsi à être replacées dans le cadre plus large d'une « fabrique de la langue » (Gauvin, 2004), dont les ouvriers sont autant Français que Québécois ou Martiniquais.

L'exemple du traitement des littératures francophones périphériques offre une transition vers le deuxième niveau d'analyse des rapports entre norme et littérature : celui des normes littéraires entendues comme normes auxquelles répond spécifiquement la pratique littéraire, au-delà des normes liées à son statut de pratique verbale exploitant, comme d'autres, les ressources de la langue. Ainsi, la notion de *genre*, telle qu'interprétée traditionnellement par la théorie littéraire, autorise une attitude normative consistant à prescrire les caractéristiques de forme ou de fond que doit présenter telle œuvre pour appartenir à tel genre (voir Schaeffer, 1989) ; plus généralement, l'inscription d'un texte sous une catégorie générique en normalise certains traits compositionnels, en même temps qu'il en normalise également les modalités de réception.

Cela dit, la littérature répond encore à bien d'autres normes que les catégories génériques. Lorsque Pierre Bourdieu (1992) définit l'autonomie d'un champ (littéraire)

par la capacité des acteurs de ce champ à se doter de leurs propres normes, il indique que la pratique littéraire est potentiellement soumise à des normes plus ou moins endogènes ou exogènes. Les valeurs dictées par un ordre moral, la conformité à la ligne idéologique d'un pouvoir politique, l'ajustement à une logique de rentabilité économique ou à des formes de circulation médiatique : voilà bien des normes qui peuvent s'appliquer à l'écriture. Par contraste, la situation d'autonomie ne se définit pas par une absence de normes, mais par l'élaboration de normes internes, édictées et assumées par les acteurs mêmes de la pratique. Ces normes portent sur la définition des objectifs et des limites de cette pratique (qu'est-ce que « l'écriture littéraire » ?), et par conséquent également sur la qualité plus ou moins « pure » de ceux qui s'en réclament (qui sont « les écrivains » ?). Autour de 1850 (c'est le pivot axiologique et historique identifié par Pierre Bourdieu), la définition légitime de la normalité littéraire repose, *grosso modo*, sur un primat de la forme pour la forme, sur une paradoxale « institutionnalisation de l'anomie » (Bourdieu, 1992, p. 222) et sur un retrait des affaires mondaines. Depuis quelques décennies, cette définition semble avoir laissé la place à de nouvelles normalités littéraires. Le reflux des avant-gardes correspond à un retour du récit, de l'Homme, de l'histoire, de la mémoire : « Le roman ose [...] de nouveau se consacrer aux grands sujets », disent notamment Asholt & Dambre (2010, p. 12) dans leur collectif consacré aux « nouvelles normalités romanesques ». Par ailleurs, l'hyper-visibilité médiatique et le succès de librairie ne semblent plus nécessairement contradictoires avec la définition légitime de l'écrivain, et engagent plutôt une nouvelle conception des « formes d'incarnation » du littéraire (voir notamment Meizoz, 2016).

Comme pour les normes linguistiques, ces normes de la légitimité littéraire sont entretenues et diffusées par des institutions plus ou moins spécialisées (voir Viala, 1988), socio-historiquement situées et prises elles-mêmes dans des luttes symboliques de définition. Pour reprendre le cas des littératures de langue française, ces dernières se sont longtemps définies par leur exclusion des institutions légitimes et, par conséquent, par la manière dont elles géraient l'écart à l'égard des normes (esthétiques et sociologiques) promues par ces institutions : par négation de cet écart, ou au contraire par son exacerbation, pouvant aboutir à la production de contre-normes, elles-mêmes plus ou moins instituées (pensons à l'exemple paradigmatique de l'école des « fantastiqueurs » belges ; sur le cas belge et, plus généralement, sur la compréhension sociologique de l'écart par rapport à une norme littéraire centrale, voir les études rassemblées dans Klinkenberg, 2010).

Enfin, le troisième point de rencontre entre une problématique de la norme et une approche sociale du littéraire est celui qui concerne la normativité sociale associée à la littérature prise elle-même comme institution culturelle. Comme nous l'avons évoqué plus haut, cette fonction s'est portée historiquement et prioritairement sur la composante linguistique de la pratique littéraire (les écrivains comme modèles du « bon usage »), mais on peut considérer qu'elle concerne également la valeur morale (la littérature comme « leçon de vie ») ou sociographique (la littérature comme « analyse du social ») des textes littéraires, voire, plus globalement, l'effet de distinction sociale qui est attaché à la connaissance plus ou moins large et profonde des « grandes œuvres ». Inversement, et sans doute plus récemment, la littérature n'est plus uniquement prise comme réservoir de formes de normativité sociale, mais plutôt elle-même comme objet culturel à nouveau soumis à diverses normes exogènes. Sans souci d'exhaustivité, et pour citer quelques phénomènes plutôt contemporains : les ateliers d'écriture, la présence médiatique du littéraire, les palmarès et autres classements, les mutations des pratiques éditoriales, les formes du discours critique, les politiques de lecture publique sont autant de problématiques qui engagent un rapport normatif à la pratique culturelle « littérature ».

Pour ne prendre que le dernier exemple cité, Julia Bonaccorsi a mené une enquête sur ce qu'elle nomme, dans une perspective foucauldienne, « la formation discursive du devoir-lire » (Bonaccorsi, 2007) et, en particulier, sur les appropriations complexes dont elle fait l'objet. En nuanciant la dimension purement prescriptive de la norme, le travail de Bonaccorsi invite à en considérer la fonction médiatrice. La notion de norme s'en trouve éclatée, et avec elle son pouvoir d'injonction et le socle idéologique homogène qui le justifierait en amont. Si la littérature est traversée par les normes, celles-ci gagnent à être envisagées par les mises en œuvre et les appropriations concrètes dont elles font l'objet, et qui sont quant à elles, finalement, assez peu normées.

## Bibliographie

Asholt (Wolfgang) & Dambre (Marc) (dir.), *Un retour des normes romanesques dans la littérature française contemporaine*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2010.

Baggioni (Daniel) & Moreau (Marie-Louise), « Norme », *Sociolinguistique. Concepts de*

base, sous la direction de Marie-Louise Moreau, Sprimont, Mardaga, 1997, pp. 217-223.

Baggioni (Daniel), « Présentation historique de l'émergence du concept de norme en sciences humaines et en linguistique », dans *Genèse de la (des) norme(s) linguistique(s) : hommage à Guy Hazaël-Massieux ; suivi du séminaire de l'école doctorale : Le concept de norme en philosophie et dans les sciences humaines et le concept de « norme linguistique »*, sous la direction de Jean-Michel Kasbarian, Daniel Baggioni & Elisabeth Grimaldi, Aix-en-Provence, Publications de l'Université d'Aix-en-Provence, 1994, pp. 271-294.

Balibar (Renée), *Les Français fictifs. Politique et pratique de la langue nationale*, Paris, Hachette, 1974.

Balibar (Renée), *L'Institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, PUF, 1985.

Bédard (Édith) & Maurais (Jacques) (dir.), *La Norme linguistique*, Montréal/Paris, Publications du Québec/Dictionnaire le Robert, 1983.

Bertrand (Jean-Pierre) & Gauvin (Lise) (dir.), *Littératures mineures en langue majeure*, Bruxelles/Montréal, P.I.E.-Peter Lang/Les Presses de l'Université de Montréal, « Documents pour l'Histoire des Francophonies », 2003.

Bonaccorsi (Julia), *Le Devoir de lecture. Médiations d'une pratique culturelle*, Paris, Lavoisier, 2007.

Bourdieu (Pierre), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

Bourdieu (Pierre), *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.

Branca-Rosoff (Sonia), « Langue prescrite, normativités, changements de normes », dans *Langue commune et changements de normes*, sous la direction de Sonia Branca-Rosoff, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun & Anne Régent-Susini, Paris, Honoré Champion, 2011, pp. 7-26.

Bulot (Thierry) (dir.), dossier « Norme(s) et identité(s) en rupture. Migrance, plurilinguisme et ségrégation dans l'espace urbain », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, n° 1, 2011.

Calabrese (Laura) & Rosier (Laurence), « Les internautes font la police : purisme langagier et surveillance du discours d'information en contexte numérique », *Circula : revue d'idéologies linguistiques*, n° 2, 2015, pp. 120-137.

Étiemble (René), *Parlez-vous français ?*, Paris, Gallimard, 1964.

Gauvin (Lise), *La Fabrique de la langue. De François Rabelais à Réjean Ducharme*, Paris, Seuil, « Points », 2004.

Gauvin (Lise) (dir.), *Les Langues du roman. Du plurilinguisme comme stratégie textuelle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999.

Grutman (Rainier), *Des langues qui résonnent. L'hétérolinguisme au xix<sup>e</sup> siècle québécois*, Montréal, Fides-CETUQ, « Nouvelles études québécoises », 1997.

Houdebine (Anne-Marie), « Norme, imaginaire linguistique et phonologie du français contemporain », *Le Français moderne*, n° 1, janvier 1982, pp. 42-51.

Houdebine (Anne-Marie), « L'Unes Langue », dans *La Qualité de la langue ? Le cas du français*, sous la direction de Jean-Michel Éloy, Paris, Honoré Champion, 1995, pp. 95-121.

Houdebine-Gravaud (Anne-Marie), « L'imaginaire linguistique : un niveau d'analyse et un point de vue théorique », dans *L'imaginaire linguistique*, sous la direction de Anne-Marie Houdebine-Gravaud, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 9-21.

Klinkenberg (Jean-Marie), *Périphériques Nord. Fragments d'une histoire sociale de la littérature francophone en Belgique*, Liège, Presses de l'Université de Liège, 2010.

Klinkenberg (Jean-Marie), « Norme », dans *Dictionnaire du littéraire*, sous la direction de Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala, 2e édition, Paris, PUF, « Quadrige », 2010, pp. 519-521.



Labov (William), *Sociolinguistique* [1973], Paris, Minuit, « Le sens commun », 1976.

Meizoz (Jérôme), *La Littérature « en personne ». Scène médiatique et formes d'incarnation*, Genève, Slatkine Erudition, 2016.

Paveau (Marie-Anne) & Rosier (Laurence), *La Langue française. Passions et polémiques*, Paris, Vuibert, 2008.

Philippe (Gilles) & Piat (Julien) (dir.), *La langue littéraire. Une histoire de la prose en France de Gustave Flaubert à Claude Simon*, Paris, Fayard, 2009.

Provenzano (François), *Vies et mort de la francophonie. Une politique française de la langue et de la littérature*, Bruxelles, Les Impressions nouvelles, 2011.

Schaeffer (Jean-Marie), *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris, Seuil, « Poétique », 1989.

Viala (Alain), « Effets de champ et effets de prisme », *Littérature*, vol. 70, 1988, pp. 64-71.